

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

21 OCT. 2021

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

**Objet :** Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre  
Unité pastorale La Mandrolière  
« Amélioration de l'accès à la ressource en eau et potabilisation »

ARRIVEE  
5

Le « Mercredi 24 Février 2021 à 14h00 », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Étaient présents :**

Christian ANSELME  
Elie FARINELLI  
Michel MATHIEU  
Yves ANTHOINE-MILHOMME  
Jean-Marc NICOLLIN  
Michel BASTARD-ROSSET  
Anne LEVET  
Jean-Yves ABBE-DECARROUX  
Jean-Pierre BETEND

**Assistaient également :**

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière  
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière  
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière  
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74  
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

**Avait donné pouvoir**

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Borne

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale le projet de travaux relatifs à l'unité pastorale La Mandrolière qui concerne principalement l'alimentation en eau.

Il est exposé aux membres de l'Assemblée Générale que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

**1 180,00 € pour un montant estimé de 20 880,00 euros TTC de travaux**

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:**

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale La Mandrolière.
- Approuve le montant de la contribution proposée à **1 180,00 euros net de Taxes** pour ce programme de travaux.
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget.
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus  
Pour copie conforme  
Le Président de l'A.F.P.  
Christian ANSELME

